



CHAMPIONNAT DE L'OISE DES JEUNES
SAISON 2021-2022



PRÉAMBULE

Les Championnats de l'Oise jeunes sont ouverts aux licenciés français ainsi qu'aux étrangers scolarisés dans l'Oise au moment du championnat.

ORGANISATION GÉNÉRALE

1- Les tournois auront lieu le dimanche 28 novembre 2021 à SENLIS (60). La licence B est le minimum obligatoire.

La clôture des inscriptions auprès de l'arbitre principal est fixée **au jeudi 25 novembre à 22h00**.

Les jeunes devront s'identifier à la table d'arbitrage avant le début de leur première ronde selon les horaires définis ci-dessous.

Tous les tournois se joueront en mixte.

Les jeunes peuvent être surclassés en catégorie, mais uniquement sur demande du président de leur club.

2- Les conditions suivantes seront appliquées pour chaque catégorie d'âges :

Les organisateurs (CDJE OISE + ARBITRES) pourront décider de regrouper deux ou plusieurs catégories.

Selon l'annexe A (page 67/399 du livre de l'arbitre) sur les Échecs Rapides l'Article A.4 s'applique pour l'intégralité de la manifestation.

Cadences et horaires :

U8 à U20 (Petits-poussins à Juniors) : 7 x 15 minutes + 5 sec/coup

Pointage entre 9h15 et 09h55 - Tout joueur se manifestant après 09h55 jouera à partir de la ronde 2,

R1=10h00 R2=10h45 R3=11h30 R4=14h00 R5=14h50 R6=15h40 R7=16h30

Remise des récompenses vers 17h45 le dimanche.

3- Classement : Le classement est établi strictement selon les départages.

1) le buchholz tronqué, 2) le buchholz, 3) la performance.

Si ces départages se révèlent insuffisants pour l'attribution d'un titre, l'arbitre utilisera des départages en blitz en 3 minutes +2 sec/coup.

4- Le coup illégal :

En cas de coup illégal achevé dûment constaté par l'arbitre, la partie sera perdue pour toutes les catégories dès le 2ème coup illégal achevé.

Le premier coup illégal achevé sera sanctionné par une bonification de 2 minutes à la pendule pour l'adversaire.

5- Forfait : Le retard autorisé par l'arbitre en chef devant l'échiquier est fixé à 10 minutes pour toutes les catégories.

6- Réclamation : Toute réclamation doit être transmise à l'arbitre en chef, par écrit et signée avant la proclamation des résultats.

7- Commission d'Appel : Une Commission d'Appel est constituée au tout début du Championnat départemental. Elle est composée si possible de :

- Un représentant du corps arbitral départemental.
- La directrice du tournoi, ou son adjointe.
- L'organisateur, ou son représentant.
- Un parent non concerné par son club ou la catégorie d'âge concernant le requérant.

Aucun membre de la commission ne peut délibérer sur une question le concernant ou concernant, au premier chef, un joueur qu'il encadre.

8- Récompenses : Les champions départementaux seront récompensés par le Comité départemental.

9- Arbitrage :

- Arbitre en chef : M. Luc Fancelli - Arbitre International
- Arbitres adjoints : Mme Sophie Fancelli AFO2 - M. Manuel Mabire AFO2 - *(éventuellement d'autres arbitres ou stagiaires sur place mais désignés par l'arbitre en chef)*

10 - Homologations :

Les tournois seront homologués pour compter pour le Elo Rapide FIDE.

L'arbitre principal :